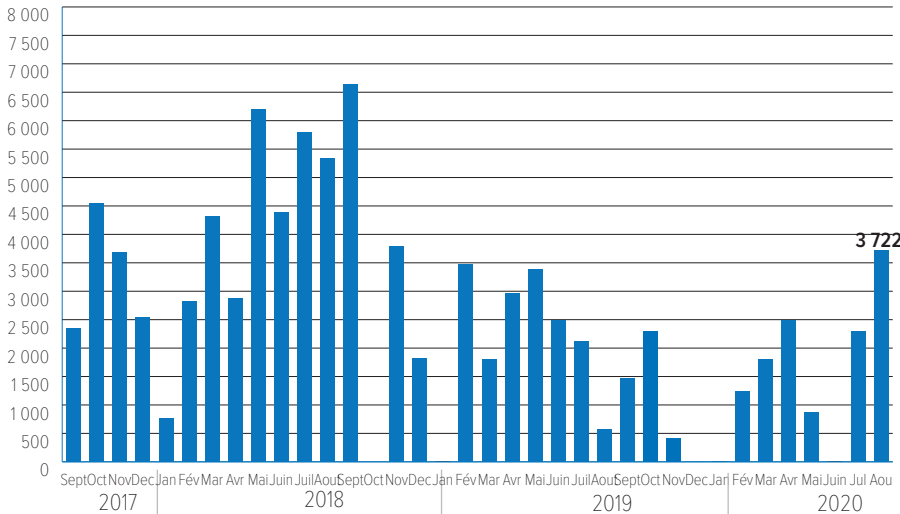


Le HCR et ses partenaires ont commencé à organiser le rapatriement volontaire des réfugiés burundais au mois de Septembre 2017, à la suite des résolutions de la Commission tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR. Ce rapatriement s'inscrit dans le cadre des solutions durables que propose le HCR pour les réfugiés qui ont manifesté l'intention de rentrer chez eux. Après les résultats des élections présidentielles au Burundi tenues en mai 2020, les réfugiés burundais vivant au Rwanda et en Namibie ont exprimé leur souhait de rentrer au Burundi de manière digne et en toute sécurité avec le soutien du HCR. Après des consultations tripartites avec ces pays et la mise en place des accords pour évaluer le caractère volontaire du retour ainsi que le processus de rapatriement librement consenti, la facilitation du retour a commencé avec le Rwanda, la RDC et la Namibie.

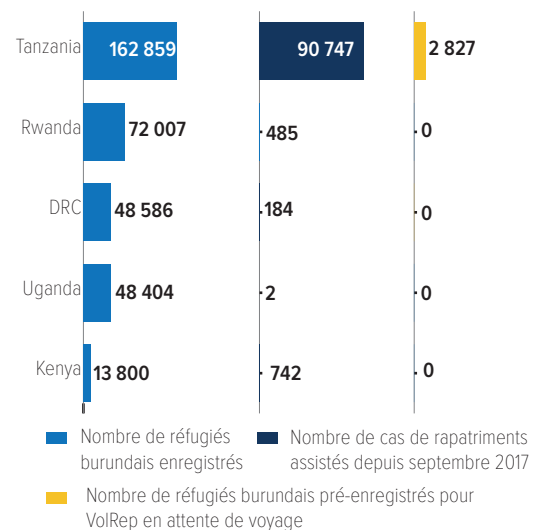
CHIFFRES CLÉS DU RAPATRIEMENT ASSISTÉ



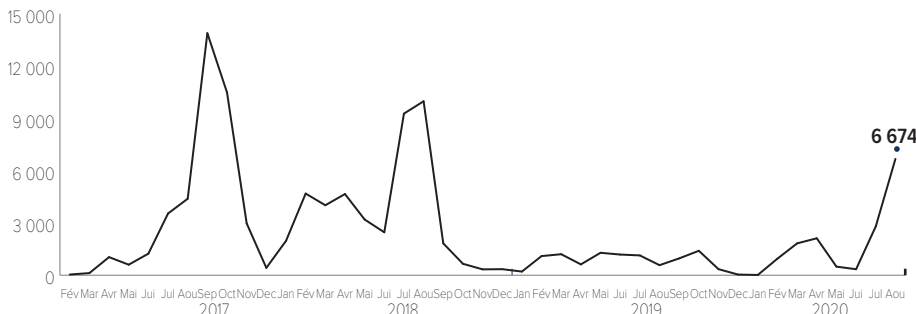
TENDANCES DU RAPATRIEMENT PAR MOIS DEPUIS SEPTEMBRE 2017



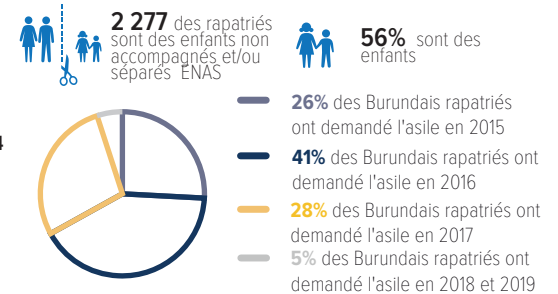
RAPATRIEMENT PAR PAYS D'ASILE**



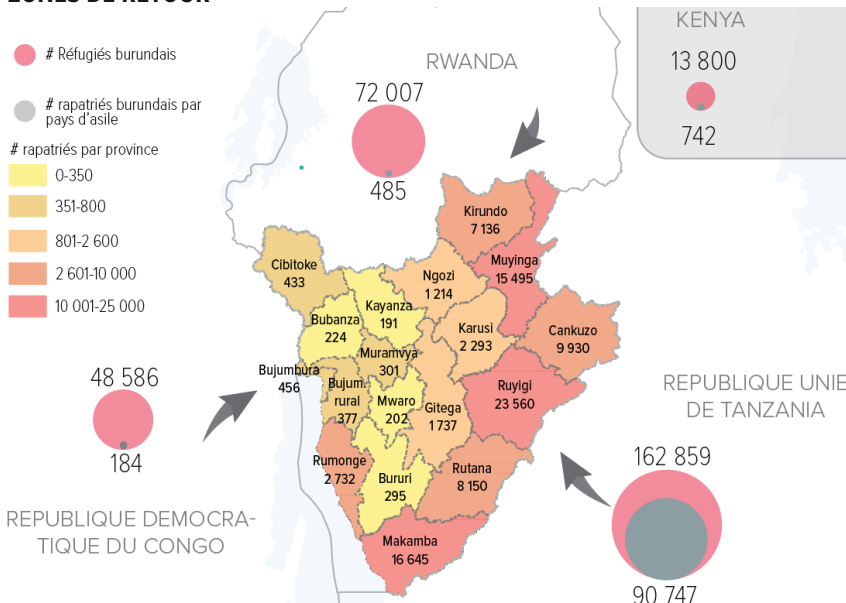
ENREGISTREMENT POUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE EN TANZANIE 2017-2020



PROFIL GENERAL DE LA POPULATION



ZONES DE RETOUR***



VUE D'ENSEMBLE

- Le HCR et ses partenaires fournissent une assistance aux réfugiés qui ont décidé d'être rapatriés au Burundi, afin que le processus soit fait en toute dignité et sécurité, mais aussi pour soutenir la cohésion sociale au niveau communautaire et promouvoir le rapatriement comme une solution durable aux problématiques liées aux réfugiés.
- Un financement supplémentaire est nécessaire pour garantir la durabilité du rapatriement, renforcer le suivi et soutenir une réintégration durable.
- L'opération pour le rapatriement volontaire en Tanzanie et le Rwanda se déroule dans le cadre des Accords Tripartites entre ces gouvernements et le HCR. Ces Accords Tripartites incorporent les obligations de toutes les parties et les garanties du caractère volontaire du retour.
- Le gouvernement de la Tanzanie et du Burundi ont entrepris des activités pour encourager le retour des réfugiés, néanmoins le rapatriement est volontaire. Bref, tous les acteurs ont reconnu l'importance de laisser aux réfugiés l'opportunité d'opter librement pour le rapatriement.
- Alors que le gouvernement burundais et les communautés d'origine accueillent les rapatriés sans incidents, le suivi de protection montre qu'un nombre considérable de rapatriés font face à de nombreuses difficultés durant le processus de réintégration.

* Inclut les retours assistés de la Tanzanie (90 747), du Rwanda (485), du Kenya (742), de la RDC (184), de la Zambie (5), de l'Ouganda (2), du Cameroun (2), du Gabon (1), Senegal (1) et du Burkina Faso (1).
** Ne comprend pas le nombre de réfugiés de la Zambie, du Sénégal, du Cameroun et du Burkina Faso
*** Ne comprend pas le nombre de réfugiés de RDC, du Cameroun et du Burkina Faso.

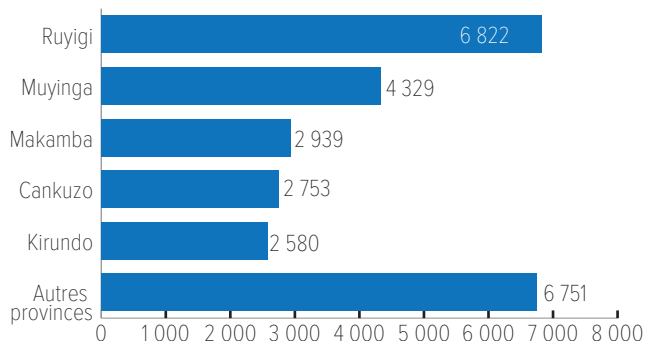
MONITORING DE PROTECTION DU RETOUR AU BURUNDI

MÉTHODOLOGIE

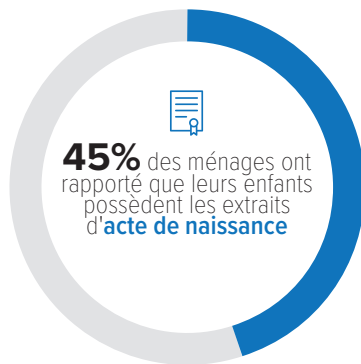
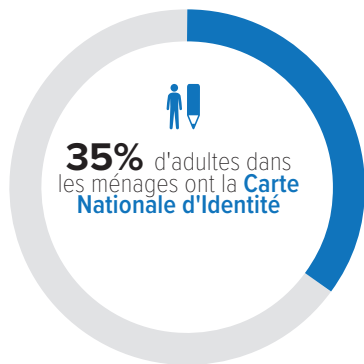
Le Monitoring de protection dans le cadre du retour des réfugiés au Burundi est une activité de protection essentielle et une obligation du HCR, qui découle de l'Accord Tripartite et vise à : collecter, traiter, analyser et disséminer de manière systématique et régulière, les données et les informations des rapatriés sur : 1) les conditions de retour des rapatriés assistés et 2) le niveau de réintégration dans les zones de retour, afin de proposer une réponse de protection efficace auprès des groupes sectoriels existants au Burundi, de faire un plaidoyer (auprès des secteurs d'intervention, des acteurs de développement, des bailleurs et des autorités gouvernementales). Le Monitoring de protection a été initialement mis en place en septembre 2017 après le début du rapatriement de la Tanzanie et a été révisé au début de 2019 pour mieux répondre aux besoins opérationnels.

PROGRES DU MONITORING

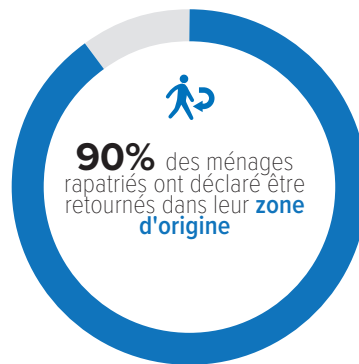
26 228 entretiens avec des familles de rapatriés ont été menés au 31 Aout 2020, (voir ci-dessous le tirage par province).



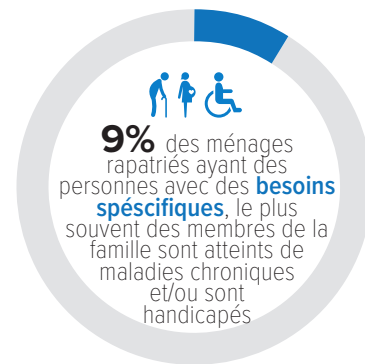
DOCUMENT D'ÉTAT CIVIL



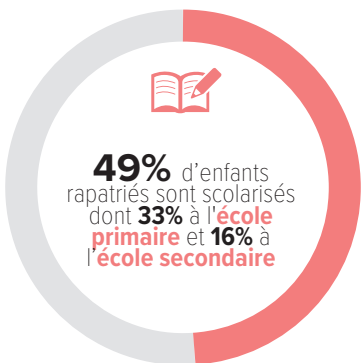
DÉPLACEMENT



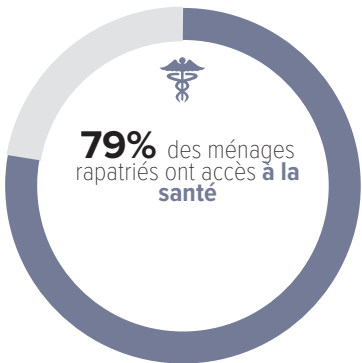
VULNÉRABILITÉ



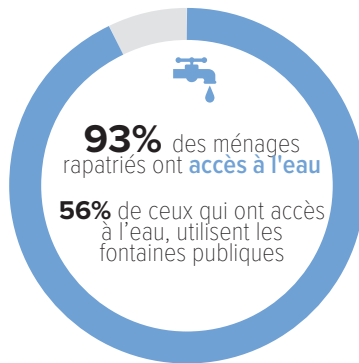
EDUCATION



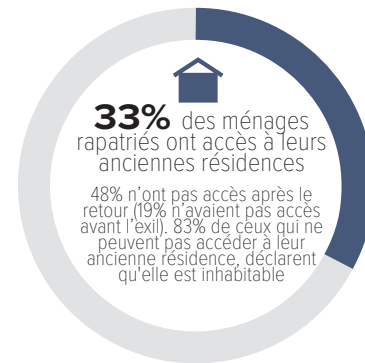
SANTÉ



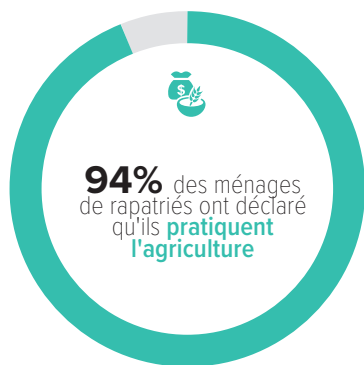
EAU



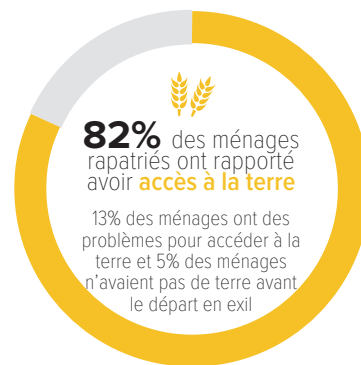
ACCÈS À L'ABRI



MOYENS DE SUBSISTANCE



ACCÈS À LA TERRE



3 PRINCIPALES PRIORITÉS DANS L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE EN CASH

Tous les réfugiés qui sont rentrés avec l'assistance du HCR reçoivent au Burundi un paquet de retour initial consistant en une subvention, des fournitures de base et de la nourriture pour chaque ménage. Les rapatriés indiquent que la subvention en espèces a été utilisée pour les dépenses prioritaires suivantes:

- 1. Achat des biens domestiques (38%)**
- 2. Abri (20%)**
- 3. Location de terrain (19%)**

Pour plus d'information veuillez contacter:

UNHCR Burundi: Brigitte Mukanga Eno, Deputy Representative, eno@unhcr.org; Gwendolyn Roeske, Snr Prot. Officer, roeske@unhcr.org; Ana Maria Rivas, Prot. Officer (Monit. analyst), rivas@unhcr.org; Felix Ndama Wa Ndama, Assc PIM Officer, ndamawan@unhcr.org
UNHCR Regional Bureau for the East and Horn of Africa, and the Great Lake: Anna Minuto, Snr. IMO, minuto@unhcr.org;
UNHCR Tanzania: Antonio Canhandula, UNHCR Representative, canhandu@unhcr.org; George Kuchio, Deputy Representative, kuchiog@unhcr.org